Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 044-214401853-20261021-2026_07_002-DE

N°	2026	07	002

SAINT-NICOLAS DE-REDON
Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 octobre 2026
Date d'affichage : 17 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	21
Votants	23

Objet : *Convention d'organisation et de prise en charge des transports vers la piscine avec Redon Agglomération – Approbation et autorisation de signature*

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERSEMEULE Franck, Maire.

Étaient présents : F.HERSEMEULE, I.GAUTIER, B.DEBARRE, L. LEGUY ADOLPHE, AM.LEMAIRE, A.GROLLEAU, C.GUIHO, A.LESTEL, D . REPETTATI, M.ROLLAND, M. LE MEUR, W.PELTIER, C.GUILLOU, S.LEVESQUE, R.HUGRON, S.OUISSE, V.CHAMAILLARD, M.RICORDEL, E.FERRE, A.LELIEVRE, M.YILDIRIM.

Absents excusés ayant donné procuration : K.KÖRÜKÇÜ a donné pouvoir à M. HERSEMEULE, E.DUPE a donné pouvoir à S.LEVESQUE.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : néant

Absents non excusés : néant

Mme LELIEVRE est élue en qualité de secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de Saint-Nicolas de Redon vers les Piscines Communautaires selon un planning établi en concertation et suivant les textes de l'éducation nationale.

Dans le cadre de la convention pour l'année scolaire 2026-2027, Saint-Nicolas de Redon s'engage à supporter la charge représentée par le transport de ses élèves. Le montant de la prestation sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacements annuels réellement effectués.

La participation de la commune sera appelée en fin d'année scolaire et est estimée à 2 784,90 € HT pour 30 déplacements.

Le bureau municipal du 30 septembre 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d' :

- Adhérer à ce service proposé par Redon Agglomération pour le transport des élèves de l'école publique de l'Herbinerie et l'école privée Sainte-Anne de Saint-Nicolas-de-Redon à la piscine durant l'année scolaire 2026-2027,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 044-214401853-20261021-2026_07_002-DE

- Approuver le principe de la participation financière de la commune,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon avec Redon Agglomération.

Le Maire,
Franck HERSEMEULE



La secrétaire de séance,
Adrienne LELIEVRE

